

OPTION(S) EXERCÉE(S) SUR LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS POUR LES JOURS EXCÉDANT LE SEUIL DE 15 JOURS'

–Agents titulaires et magistrats –

A transmettre, par la voie hiérarchique, à votre service gestionnaire ²

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Corps :

dispose de jours sur mon compte épargne temps.

Je demande à exercer les options suivantes sur les jours excédant le seuil **de 15 jours**, soit jours :

Indemnisation jours
Versement au RAFP ³ jours
Maintien sous forme de congés jours

Les jours, ci-dessus, indemnisés sont déduits de mon CET.

Les jours, ci-dessus, maintenus sous forme de congés sont maintenus sur mon CET.

Nouveau solde :

(Signature)

¹ Seuil modifié par *arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique d'Etat et dans la magistrature.*

² Chaque année avant le 31 janvier.

³ Régime de retraite additionnelle de la fonction publique